

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2025

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-08 portant sur la remise gracieuse partielle accordée à la commune de Morigny-Champigny concernant la mise à disposition d'un avocat dans le cadre de la mission contentieux

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 04 avril 2025

Délibération 2025 – 08

Objet

Remise gracieuse partielle accordée à la commune de Morigny-Champigny concernant la mise à disposition d'un avocat dans le cadre de la mission contentieux

Dans le cadre de la mission contentieux, la commune de Morigny-Champigny a confié un certain nombre de dossiers au CIG et sollicité la mise à disposition d'un avocat.

Par courrier du 13 mai 2024, la commune a demandé une remise gracieuse des titres émis en contre partie du service rendu, en raison de l'indisponibilité partielle de l'avocat désigné et de l'obligation, pour la commune, de confier le dossier à un autre représentant.

La commune n'ayant pas dénoncé la situation à l'époque des faits, le CIG a procédé au paiement des heures déclarées par l'avocat, qui correspondraient approximativement :

- A l'étude du dossier, la recherche juridique associée et les échanges nécessaires pour la première moitié,
- A la production des écrits, pour l'autre moitié.

Dans ces circonstances et pour une bonne gestion des deniers publics, il ne semble donc pas judicieux d'accorder une remise gracieuse globale mais une remise gracieuse partielle pourrait s'envisager.

En effet, la collectivité ayant fait appel à un autre avocat pour la production des écrits définitifs, il est permis de douter de l'effectivité des écrits déclarés par l'avocat.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir accorder la remise gracieuse sollicitée correspondant à la production des écrits, soit 50 % du montant global des titres émis, représentant une réduction de titres de 1 080 €.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Considérant la demande de remise gracieuse formulée par le Monsieur le Maire de la commune de Morigny-Champigny en date du 13 mai 2024,
- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Accorde à la commune de Morigny-Champigny une remise gracieuse d'un montant de 1 080 €, correspondant à 50 % du montant global des titres émis pour la mise à disposition d'un avocat dans le cadre de la mission Contentieux,
- Précise dans le tableau ci-après les titres concernés et les réductions pratiquées.

EXERCICE	N° Pièce	Date PEC	Objet	Mon tant Prin cipal	Remise gracieuse 50 %	Montant restant dû
2014	5422	16/07/2024	Mars 2014 : 10 heures à 108 € - Dossier contentieux	1 08 0,00	- 540,00	540,00
2014	5430	16/07/2024	Mai 2014 : 10 heures à 108 € - Dossier contentieux	1 08 0,00	-540,00	540,00

Pour extrait conforme,

La président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux